

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 18 février 2022

**Etaient présents** : Catherine Martin, Daniel Vandenabeele, Luc Demonchy, Claudine Petit, Louisya Léchevin, Guillaume Gamain, Christophe Burdin, Véronique Verschueren, Rodolphe Chapon

**Etaient absents** : Alexandre Bonnard ayant donné procuration à Véronique Verschueren, Stéphanie Cordonnier ayant donné procuration à Catherine Martin, Patrick Boyer ayant donné procuration à Daniel Vandenabeele, Sandrine Tannière ayant donné procuration à Daniel Vandenabeele, Bénédicte Prévost ayant donné procuration à Catherine Martin, Anaïs Camus ayant donné procuration à Louisya Léchevin

La présidence était assurée par Catherine MARTIN, Maire.

Rodolphe CHAPON a été élu secrétaire

### **1- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2021 (délibération)**

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### **2- Travaux de voirie Morlaine (délibération)**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que les travaux de voirie qui sont envisagés à Morlaine consistent en un élargissement de la voie existante pour obtenir une largeur de 5m et une réfection de chaussée sur la voie communale n°7 de la sortie de Morlaine à la RD 938

Le montant des travaux TTC est de 445 917€ et de 371 000€ HT

Le financement est le suivant :

Subvention de 29% du Conseil Départemental (107 590€) avec un reste à charge pour la commune de 263 410€

La voie étant d'intérêt communautaire, la CAB subventionne à hauteur de 50% du montant HT déduction faite de la subvention du Conseil Départemental soit 131 705€

La charge financière pour la commune est de 131 705 €.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est rémunérée à hauteur de 5% du montant TTC soit 11 892€ compris dans le montant total TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux et de solliciter les subventions.

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion d'équipe, il a été évoqué la possibilité de profiter des travaux de voirie pour créer des haies contre la neige. Le Conseil Régional pouvant attribuer une subvention.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que les haies soient plantées sur le domaine public.

### **3- Travaux de voirie Rieux (délibération)**

Madame le Maire indique que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux, il convient d'entreprendre les travaux de voirie qui consistent en la création de cheminement piétons et d'une passerelle, de places de stationnement, l'élargissement et la réfection de la chaussée.

Les travaux partent du transformateur électrique au panneau « Rieux ». L'autre portion de route (de la rue de l'Île de France à l'entrée du hameau) peut être d'intérêt communautaire.

Nous allons demander à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de passer cette portion en voie d'intérêt communautaire. Un rendez-vous avec M. Charley, directeur des services techniques de l'Agglomération est en train d'être programmé. Madame le Maire précise que le passage en voie d'intérêt communautaire est soumis à certains critères comme celui de la suppression des dos d'ânes, mais une solution doit être trouvée pour la sécurité.

Monsieur Burdin remarque qu'il est préférable d'enlever les dos d'ânes afin de bénéficier du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Madame Petit demande quel est le délai d'obtention de la subvention.

Madame Léchevin demande si les places de stationnement seront réservées aux riverains.

En haut de la rue de la Liovette au niveau du transformateur, un petit rond-point surélevé est envisagé.

Une passerelle au niveau du pont est prévue pour permettre aux piétons de passer en toute sécurité. Plusieurs devis sont à l'étude.

Le devis est d'un montant TTC de 249 743.45€ et la subvention du CD est de 29%

D'autre part, un devis pour une passerelle a été établi pour un montant de 42 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux et de solliciter les subventions.

### **4- CCAS- Compte de gestion 2020 (délibération)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS a été supprimé, la délibération de clôture et de transfert des sommes a été prise, il reste à approuver le compte de gestion 2020. Le compte de gestion est établi par la trésorerie et le compte administratif par la commune. Le compte de gestion et le compte administratif sont strictement en adéquation.

Le montant des dépenses du CCAS en 2020 a été de 8346.50€

Les recettes de 200€

L'excédent de 2019 était de 11 343.58€

Le résultat de l'exercice 2020 présente un excédent de 3 197.08€ qui sera repris sur le budget de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2020

### **5- Inhumation d'indigent**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une personne habitant Tillé est décédée, la situation familiale étant compliquée et les proches n'ayant pas les moyens financiers, la commune a la faculté de verser une aide financière à l'entreprise de pompes funèbres pour participer aux frais d'inhumation.

Les pompes funèbres ont diminué les frais, la famille a versé un acompte et la commune a donné une concession gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser, pour les frais d'obsèques, une participation financière de 500 € aux Pompes Funèbres Poirié.

## **6- Informations diverses**

### **- SE60 – adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (délibération)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a sollicité son adhésion afin de transférer au SE60 la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie et Energies renouvelables (hors travaux)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

### **- Chiens**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que de nombreux chiens catégorisés sont présents dans la commune.

Certains d'entre eux ne sont pas déclarés et les propriétaires ne sont donc pas en possession du permis de détention .

La règle pour ces propriétaires canins est de faire, dès l'acquisition de leur animal, une déclaration en mairie, de présenter le carnet de santé et tous documents nécessaires.

Afin qu'ils soient en conformité avec la loi et pour la sécurité de tous, des courriers de rappel leur ont été adressés sans retour de leur part.

Des incidents sont survenus ces derniers jours avec des chiens dont un dramatique.

Pour la sécurité publique et pour rassurer la population, j'ai adressé un courrier au Procureur de la République, à la Préfète et à la gendarmerie afin de connaître les moyens d'action coercitive envers ces propriétaires réfractaires à la déclaration en mairie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de prendre un arrêté sanctionnant les divagations des chiens ainsi que les déjections canines sur la voie publique.

### **- Prochaines manifestations**

Madame le Maire laisse la parole à Madame Petit qui présente l'après-midi Jeux du 27 février et l'après-midi danse du 20 mars.

Madame le Maire rappelle les dates des élections Présidentielles (10 et 24 avril 2022) et Législatives (12 et 19 juin 2022)

### **- Suite au contentieux qui oppose la commune à Monsieur Praconté, l'audience au tribunal est fixée au 21/3/2022.**

- **associations**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est à programmer rapidement début mars avec les associations communales, puis avec celles du gymnase.

- **PLUi**

Une réunion avec le bureau d'étude, qui vient d'être désigné, a eu lieu avec les communes de la CAB.

Chaque commune doit préparer les entretiens avec le bureau d'étude pour définir les enjeux au niveau de l'urbanisme. Tillé doit mener une réflexion et une commission communale est créée à laquelle participeront :

Catherine MARTIN

Guillaume GAMAIN

Daniel VANDENABEELE

Luc DEMONCHY

Claudine PETIT

Véronique VERSCHUEREN

- Fête communale : la commission se réunira le 7 mars

Un courrier va être adressé aux forains

- Le site internet sera mis en ligne le 24 février

- Monsieur Vandenabeele souhaite qu'une solution soit trouvée pour le stationnement sur les trottoirs

- Madame le Maire souligne que le plan de circulation est en cours et que la rue des Vignes, la rue des Sorbiers, la rue du Moulin et la rue des Magnolias vont être traitées prioritairement

Suite au rendez-vous avec la Présidente du Conseil Départemental, nous avons envisagé de mettre une portion de la RD 203 en sens unique.

- Monsieur Gamain évoque les déchets déposés dans la commune et notamment ceux laissés par l'entreprise qui installe la fibre.

Madame le Maire répond qu'un mail sera adressé à Monsieur Pires de la CAB et que les personnes qui déposent des déchets seront verbalisées au même titre que les déjections canines.

- Monsieur Gamain signale le déchargement des véhicules chez Renault avec les camions qui stationnent sur l'Avenue de l'Europe et craint qu'avec le développement de la ZAC, la circulation s'intensifie et que la gêne occasionnée soit accrue.

Madame le Maire a rencontré le directeur de chez Gueudet et lui a demandé de trouver une solution rapidement.

Monsieur Demonchy remarque que la situation est similaire aux abords de Citroën et d'Hertz.

- Madame Petit prend la parole en sa qualité de trésorière du TEF et informe le Conseil Municipal que la fête pour Mardi Gras n'aura pas lieu car le coût de cette manifestation s'élève à 1000€ (spectacle, goûter et friandises) et que faute de subvention pendant deux années consécutives, le budget du TEF ne pourra pas supporter.

En revanche, la manifestation pour Pâques est maintenue et le salon du terroir est en cours de préparation